



Frais d'avocat et aide juridictionnelle

Par **zgump**, le **16/11/2014** à **15:09**

Bonjour,

J'ai entamé une procédure de divorce en septembre 2011. A l'époque j'étais en arrêt maladie et j'ai bénéficié de l'aide juridictionnelle à hauteur de 85%. La procédure de divorce (pour faute des deux cotés) a suivi son cours jusqu'au dépôt de conclusion des deux parties et le dossier est à ce jour entre les mains du juge. A la base une date de conclusion avait été fixée pour le 16 octobre, mais cette date a été repoussée pour examiner les dossiers des deux parties. Je suis en attente d'une décision du juge sans avoir de date.

Aujourd'hui je suis au RSA, seul avec deux enfants à charge.

J'ai payé ma part de 15% du cout du divorce.

Mon problème est que mon avocate me redemande des frais pour continuer à défendre mon dossier devant le juge, des frais s'élevant à 2500€!! Je suis dans l'incapacité totale de fournir cette somme.

Aussi, j'ai reçu ce mail de mon avocate:

""En votre affaire, je vous rappelle ma demande de provision en datte du 18 septembre dernier, sur laquelle à ce jour aucun acompte n'a été versé.

Dans ces conditions, je cesse toute diligence dans votre dossier.""

Quels peuvent etre mes recours pour résoudre ce problème? Puis-je redemander une aide juridictionnelle? Et auprès de qui car mon avocate me dit non.

Aussi, Cette somme vous parait-elle justifiée dans la mesure ou le prix du divorce avait été fixé dès le départ et que je pensais l'avoir réglé?